

## **Comité hygiène et sécurité départemental (CHSD) Compte rendu de la réunion de travail du jeudi 26 novembre 2009 à 14 heures.**

Ordre du jour : présentation du programme annuel de prévention validé au comité central d'hygiène et de sécurité du 11 juin 2009

Référence : BO n°34 du 17 septembre 2009

Le CHSD des Hautes-Pyrénées s'est réuni le jeudi 26 novembre à 14 heures à l'inspection académique en présence de :

M. Pierre LAFFORE, secrétaire général, président, représentant Monsieur l'inspecteur d'académie;  
M. Léon LARROCHE, ACMO de l'inspection académique;  
Mme le docteur Eve DELPLA, médecin conseil de prévention auprès du Recteur  
M. Daniel LAVEILHE, inspecteur hygiène et sécurité ;  
M. Michel MENGELLE, OP électricien au Lycée Professionnel Victor Duruy de Bagnères ;  
M Michel TORRES, SAENES à l'IA, représentant FSU ;  
Mme Françoise VIDAL, Professeur au LP Reffye de Tarbes, représentante de l'UNSA-Education ;  
M. Philippe BOYER, PLP comptabilité TZR ; représentant SGEN-CFDT;  
M. Pierre COURREGES, ACMO de circonscription Tarbes-Est.

Cf. liste d'émargement jointe en annexe I.

Le quorum nécessaire à la tenue du CHSD n'étant pas atteint, monsieur le secrétaire général propose de procéder à une réunion de travail. Cette proposition est approuvée par les membres présents. Monsieur Laffore indique que monsieur Laveilhé présentera le programme annuel de prévention (PAP). Monsieur Torrès se propose comme secrétaire adjoint de séance.

Monsieur Torrès s'interroge sur l'envoi des comptes-rendus des CHSD aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement. Messieurs Laffore et Laveilhé indiquent que les comptes-rendus seront mis à la disposition des publics intéressés sur le site de l'inspection académique. Les intéressés recevront une note informative.

Dans cette même optique de communication, monsieur Courrèges suggère que le power point (annexe II) présenté par monsieur Laveilhé soit accessible sur le site. Cette suggestion est retenue.

Monsieur Laveilhé débute la présentation du PAP en rappelant les objectifs du précédent PAP, à savoir la réalisation du document unique des résultats d'évaluation des risques (DURER) et l'amélioration des conditions d'exercice et de fonctionnement de la médecine de prévention. Il ajoute que le PAP 2009/2010 s'inscrit dans la continuité du précédent PAP. Il a été approuvé lors de la séance du 11 juin 2009 par le comité hygiène et sécurité ministériel(CHSM) et inscrit au BOEN n°34 du 17/09/2009(annexe III).

Monsieur Laveilhé énumère les constats établis au CHSM, à savoir des insuffisances de performances en matière de consultation des CHS. Il souligne que cette remarque n'est pas valable pour le CHS des Hautes-Pyrénées. Par contre il observe de réelles carences dans les EPLE. Les insuffisances touchent également la coordination du réseau des ACMO. Monsieur Laveilhé souhaite qu'une amélioration soit apportée dans le premier degré. Monsieur Courrèges indique que la mission d'ACMO s'ajoute à une mission déjà occupée à 100%. M. Laveilhé précise que la mission d'ACMO dans la Haute-Garonne est partie intégrante de la fiche de poste des conseillers pédagogiques d'EPS.

Il ajoute que les ACMO seront en formation initiale au mois de janvier 2010. Des manques sont également mis en évidence dans le domaine sanitaire, dans la prise en compte des accidents du travail et des maladies professionnelles, dans la réalisation du DURER dans les EPLE dont l'importance est à souligner, dans la programmation des actions de prévention, d'information et de formation ainsi que dans la définition globale de prévention. Les thèmes dont on a noté une insuffisance sont repris dans le PAP.

Monsieur Laveilhé indique que les obligations législatives et réglementaires en matière de santé et de sécurité devront être mises en place dans les EPLE. Les responsabilités civiles et pénales peuvent être engagées en cas de manquement. Il indique que les commissions d'hygiène et de sécurité dans les EPLE sont des instances consultatives et que le conseil d'administration délibère des questions de sécurité et de santé.

M. Torrès s'interroge sur le droit de retrait du fonctionnaire devant un cas de non-conformité. Monsieur Laveilhé explique que les informations doivent remonter mais que le lieu de règlement est l'établissement.

Monsieur Laveilhé expose ensuite les objectifs prioritaires du CHSM en présentant le fonctionnement et l'organisation du CHSA, du CHSD, des CHS spéciaux. Il s'agit d'instances représentatives où siègent les délégués du personnel à côté de membres désignés. Elles sont réunies une fois au moins par semestre. Le recteur, l'ia-dsden, le chef de service ou d'établissement président respectivement le CHSA, le CHSD, le CHS local ou spécial. Les instances s'appuient sur des groupes de travail

Monsieur Laveilhé décline les différentes tâches dévolues à l'organisation et à la coordination du réseau des ACMO aux niveaux académique, départemental et des établissements. Il précise que l'inspecteur hygiène et sécurité doit être indépendant du service de la délégation académique à la sécurité dans les établissements (DASE). Aussi il indique que dans l'académie de Toulouse, les ACMO des EPLE appartiennent à 90% aux collectivités territoriales de rattachement.

Monsieur Laveilhé aborde le point de l'amélioration des conditions d'exercice et de fonctionnement de la médecine de prévention. Il signale que l'académie de Toulouse dispose d'un groupe de travail, que les tableaux de bord ont été transmis à la direction générale des ressources humaines avec un léger retard. Il indique que les accidents de travail et les maladies professionnelles sont désormais recensés sur anagram. M. Torrès précise qu'il s'agit d'un logiciel permettant de réaliser et de révéler les spécificités médicales de certaines professions. Il ajoute que les personnels s'inquiètent de manquer de visites médicales pourtant obligatoires depuis 1995.

Monsieur Laveilhé expose le point suivant concernant la généralisation de la mise en place du suivi médical des agents ayant déclaré avoir été exposés aux poussières d'amiante. Il présente brièvement la démarche : recensement, anonymat des fiches et envoi vers le CHU de Bordeaux. Monsieur Torrès demande si l'étude de ce recensement permet de dégager des formes spécifiques de cancers liés à l'amiante. Le docteur Delpla indique qu'il n'y a pas de typologies spécifiquement définies sur les dix dernières années.

Monsieur Laveilhé traite le cinquième point concernant la prévention des troubles psychosociaux. Il précise qu'en 2009/2010 l'accent sera mis sur le thème des incivilités, des agressions physiques ou verbales avec un travail en trois phases, à savoir l'audition et le recueil, la programmation d'actions et la mise en œuvre du suivi et d'évolution des actions.

Monsieur Laveilhé informe l'assistance que l'académie de Toulouse s'est inscrite dans le PAP lors du CHSA du 17 septembre 2009. L'IHS a pour objectif la poursuite des inspections des écoles. Monsieur Courrèges s'interroge sur le rôle de l'ACMO dans la préparation des visites. Monsieur Laveilhé indique qu'aucune préparation n'est nécessaire. Il précise que des conclusions ont été prises après les premières observations réalisées dans le département de la Haute-Garonne (cf. registres). Monsieur Courrèges demande des compléments d'informations sur les registres. Monsieur Laveilhé explique que le décret n°82-43 du 28 mai 1982 rend obligatoire la tenue d'un registre de sécurité dans les établissements recevant du public. Monsieur Laveilhé fait part de l'existence d'une boîte à outils à l'usage des écoles sur le site de l'académie à l'adresse suivante: <http://www.ac-toulouse.fr/web/personnels/60-ressources-professionnelles.php> et présente le site.

Les questions diverses sont maintenant abordées. Monsieur Mengelle s'interroge sur le nombre d'anomalies détectées lors des visites dans les écoles. Monsieur Laveilhé ne constate pas de nombreuses anomalies mais il note plutôt une forte demande y compris de la part des collectivités de rattachement. Monsieur Torrès fait part des inquiétudes des directeurs d'école. Monsieur Laveilhé rappelle l'existence de la boîte à outils pour répondre à leurs interrogations. Il propose qu'un raccourci soit mis en place entre la rubrique hygiène et sécurité du rectorat et le site de l'inspection académique pour une meilleure lisibilité. Il signale également l'existence d'un site ressource destiné aux collectivités territoriales.

Monsieur Laveilhé informe qu'un premier accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique a été signé le 20 novembre 2009. Aucun calendrier d'installation n'est prévu. Les CHS deviendront alors des CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail).

Monsieur Boyer donne lecture d'une déclaration du SGEN-CFDT MP65 (annexe IV). Il s'inquiète des mesures de prévention contre la grippe A/H1N1 pour les personnels à risques. Le docteur Delpla explique qu'en absence de mesures institutionnelles, les personnels peuvent se rapprocher de leur médecin traitant. Monsieur Torrès note qu'aujourd'hui aucun moyen n'est prévu pour répondre à la souffrance des personnels. Il s'interroge sur les mesures de fermeture d'école en cas de grippe A/H1N1. Monsieur Laffore indique que le signalement d'un établissement ou d'une classe doit être fait à partir de trois cas. Il ajoute que la décision de fermeture est prise par madame la Préfète. Monsieur Boyer note qu'il y a urgence à intervenir auprès des personnels à risques. Monsieur Laffore fera part de la remarque au docteur Occelli. Le docteur Delpla ajoute que la circulaire n°2009-11 du 25-08-2009 prévoit que les personnes à risques se déclarent auprès des services médicaux et déplore que par mesure de prévention, il soit nécessaire de recourir à un arrêt maladie. Elle rappelle que la personne vulnérable peut être vaccinée.

Monsieur Boyer fait remonter des problèmes de chauffage au collège Blanche Odin de Bagnères de Bigorre. Monsieur Laffore répond que cela concerne la collectivité de rattachement. Il clôt la réunion en remerciant le docteur Delpla et monsieur Laveilhé.

Fait à Tarbes, le 9 décembre 2009,  
Pour l'Inspecteur d'académie,  
Le Secrétaire général

*Signé Pierre LAFFORE*